

RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 JUIN 2026

L'Assemblée Générale Mixte de la Société s'est tenue le 23 juin 2026, à 11h04. Un actionnaire était représenté et deux actionnaires ont voté par correspondance . Ils possédaient 49.753.000 actions sur les 122.471.554 actions formant le capital à cette date et ayant droit de vote, soit 40,62 % du capital. Les 49.753.000 actions représentent un nombre égal de voix.

L'ensemble des résolutions a été adopté selon le détail ci-dessous :

Résolutions		Votes exprimés (en nombre de voix et en %age)						Nombre de voix expri-mées	Propor-tion du capital qu'elles représen-tent
		Pour		Contre		Abstentions			
		en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age		
1ère résolution : Approbation des comptes consolidés	AGOA	49 752 335	99,99%	0	0,00%	665	0,01%	49 753 000	40,62%
2ème résolution : Approbation des comptes annuels et quitus aux administrateurs	AGOA	49 752 335	99,99%	0	0,00%	665	0,01%	49 753 000	40,62%
3ème résolution : Affectation du résultat - Distribution des dividendes	AGOA	49 752 335	99,99%	0	0,00%	665	0,01%	49 753 000	40,62%
4ème résolution : Approbation des conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce	AGOA	49 752 335	99,99%	0	0,00%	665	0,01%	49 753 000	40,62%
5ème résolution : Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ce en application de l'article L.22-10-34 I du code de commerce	AGOA	49 752 335	99,99%	0	0,00%	665	0,01%	49 753 000	40,62%

6ème résolution : Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels de la rémunération totale et des avantages de toute nature, versés ou attribués du 1er janvier 2025 au 22 juin 2025, à Monsieur Jean FOURNIER, Président Directeur Général, ce en application de l'article L 22-10-34 II du Code de commerce	AGOA	49 752 335	99,99%	0	0,00%	665	0,01%	49 753 000	40,62%
7ème résolution : Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels de la rémunération totale et des avantages de toute nature, versés ou attribués du 23 septembre 2025 au 31 décembre 2025, à Monsieur Farid BOUDIS, Président Directeur Général, ce en application de l'article L 22-10-34 II du Code de commerce	AGOA	49 752 335	99,99%	0	0,00%	665	0,01%	49 753 000	40,62%
8ème résolution : Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels de la rémunération totale et des avantages de toute nature, versés ou attribués, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à Monsieur Ludovic DAUPHIN Directeur Général Délégué, ce en application de l'article L 22-10-34 II du Code de commerce	AGOA	49 752 335	99,99%	0	0,00%	665	0,01%	49 753 000	40,62%
9ème résolution : Approbation de la politique de rémunération des administrateurs, au titre de l'exercice 2026, conformément à l'article L 22-10-8 II du Code de commerce	AGOA	49 752 335	99,99%	0	0,00%	665	0,01%	49 753 000	40,62%
10ème résolution : Approbation de la politique de rémunération du Président Directeur Général, au titre de l'exercice 2026, conformément à l'article L 22-10-8 II du Code de commerce	AGOA	49 752 335	99,99%	0	0,00%	665	0,01%	49 753 000	40,62%

11ème résolution : Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2026, conformément à l'article L.22-10-8 II du Code de commerce	AGOA	49 752 335	99,99%	0	0,00%	665	0,01%	49 753 000	40,62%
12ème résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions	AGOA	49 752 335	99,99%	0	0,00%	665	0,01%	49 753 000	40,62%
13ème résolution : Approbation de la rémunération annuelle globale des administrateurs	AGOA	49 752 335	99,99%	0	0,00%	665	0,01%	49 753 000	40,62%
14ème résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Valérie DUMENIL	AGOA	49 752 335	99,99%	0	0,00%	665	0,01%	49 753 000	40,62%
15ème résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Laurence DUMENIL	AGOA	49 752 335	99,99%	0	0,00%	665	0,01%	49 753 000	40,62%
16ème résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Farid BOUDIS	AGOA	49 752 335	99,99%	0	0,00%	665	0,01%	49 753 000	40,62%
17ème résolution : Remplacement de la société DELOITTE & ASSOCIES, co-commissaire aux comptes titulaire	AGOA	49 752 335	99,99%	0	0,00%	665	0,01%	49 753 000	40,62%
18ème résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	AGE	49 752 335	99,99%	0	0,00%	665	0,01%	49 753 000	40,62%
19ème résolution : Autorisation à donner aux membres du Conseil de voter par correspondance et modification corrélative de l'article 13 des statuts ainsi que suppression d'une partie du début du sixième alinéa dudit article et modification dudit alinéa pour mise en conformité avec la nouvelle réglementation en vigueur	AGE	49 752 335	99,99%	0	0,00%	665	0,01%	49 753 000	40,62%
20ème résolution : Ratification de la modification du cinquième paragraphe de l'article 19 des statuts	AGE	49 752 335	99,99%	0	0,00%	665	0,01%	49 753 000	40,62%

21ème résolution : Modification du huitième alinéa de l'article 19 des statuts et ajout d'un nouveau paragraphe audit article pour mise en conformité avec la nouvelle réglementation en vigueur	AGE	49 752 335	99,99%	0	0,00%	665	0,01%	49 753 000	40,62%
22ème résolution : Pouvoirs pour les formalités	AGOAE	49 752 335	99,99%	0	0,00%	665	0,01%	49 753 000	40,62%